

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 mai 2023 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat :
Programme d'actions sur la myrtille sauvage**

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme BRUNON Martine
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Programme d'actions sur la myrtille sauvage

Depuis 2019, les PNR de Millevalches en Limousin, du Livradois-Forez, des Monts d'Ardèche et du Pilat mènent conjointement différentes actions et initiatives afin de valoriser et préserver la myrtille sauvage.

Plusieurs actions ont été menées jusqu'à fin 2022 afin de structurer le projet. Pour poursuivre la dynamique engagée depuis plusieurs années, les 4 Parcs impliqués dans le projet souhaitent mener un nouveau programme d'actions de 2023 à 2025 basés autour de 4 axes :

- Axe 1 : Identifier, via un réseau de parcelles expérimentales, des itinéraires techniques favorables au maintien ou reconquête des landes à myrtille sauvage
- Axe 2 : Valoriser la myrtille sauvage comme une ressource du massif central, auprès des opérateurs de la filière et des consommateurs
 - Volet 2.1 : Auprès des consommateurs : révéler la myrtille sauvage du Massif Central
 - Volet 2.2 : Auprès des opérateurs de la filière : créer les conditions de l'émergence d'une filière Massif Central
- Axe 3 : Capitaliser et diffuser des expériences des territoires dans le cadre d'une dynamique collective
- Axe 4 : Coordonner le projet à l'échelle du massif central

Pour ce faire, les 4 Parcs engagés dans la démarche porteront administrativement et financièrement chacun une partie des actions prévues, selon une répartition définie dans une convention de partenariat. Il est prévu que le Parc du Pilat porte une partie des actions de l'axe 1, via une mission de prestation pour l'accompagnement à la mise en place des essais et relevés annuels et d'appui à l'animation d'une dynamique collective sur le Forez-Pilat et des liens avec les établissements scolaires agricoles, ainsi que du temps de travail (axe 4) pour la mise en œuvre et la coordination du projet. Ces postes de dépenses s'élèvent à hauteur de 39 140,84 € TTC pour 3 ans (soit 37 540,84 € en fonctionnement et 1 600 € en investissement).

Le plan de financement pour les dépenses de fonctionnement est le suivant :

- 27 398,59 € (70 %) - État (FNADT Massif Central)
- 11 742,25 € (30 %) - Autofinancement

Les dépenses d'investissement s'élevant à 1 600 € seraient intégralement financées.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subventions correspondante
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec les trois autres Parcs engagés dans la démarche.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 31 mai 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 mai 2023 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Amélioration thermique – Maison du Parc (tranche 1)

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme BRUNON Martine
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Amélioration thermique – Maison du Parc (tranche 1)

L'étude de programmation pour la mise en œuvre de travaux d'amélioration du confort thermique réalisée en juillet 2022 (elle sera présentée en séance) a mis en évidence :

- l'impossibilité de faire une régulation différenciée en fonction des différents usages de la maison,
- l'obsolescence de plusieurs têtes thermostatiques

Il convient donc de séparer physiquement le réseau de chauffage de la partie office de tourisme de celui du bâtiment principal afin de pouvoir le réguler sur une utilisation en week-end. Les bureaux de la Maison du Parc, la partie accueil touristique et le bâtiment partenaire seront donc tous repris en terme de régulation. Cela permet également de répartir la charge sur la chaufferie bois et la chaufferie gaz qui intervient en relais de la chaufferie bois. Une nouvelle programmation permettra donc de mettre en place des réduits les WE et un fonctionnement dissocié du chauffage du bâtiment principal pour permettre de chauffer ponctuellement les salles de réunions et l'office du tourisme en dehors des plages horaires de bureaux. Le tout pourra être piloté à partir d'une tablette.

Par ailleurs, une partie du bâtiment qui sert d'atelier à l'équipe d'entretien de la nature, n'est pas pourvue en alarme incendie alors qu'il s'agit d'un local potentiellement à risque. Il est donc prévu l'acquisition et l'installation d'un déclencheur manuel type bris de glace et d'une alarme sonore.

Le montant total de cette opération d'investissement est de 31 063 € HT.

Le plan de financement prévu est le suivant :

- 24 849 € : Région Auvergne-Rhône-Alpes (futur contrat de Parc)
- 6 214 € : Autofinancement Parc.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 31 mai 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 mai 2023 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

**Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat :
Renouvellement de signalétique et acquisition de matériel pour l'exercice des missions de l'équipe d'entretien
de la nature – modification du dossier initial**

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme BRUNON Martine
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Renouvellement de signalétique et acquisition de matériel pour l'exercice des missions de l'équipe d'entretien de la nature – modification du dossier initial

Lors de la réunion du 15 mars dernier, le Bureau a délibéré favorablement pour une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le projet porte sur l'achat de matériel qui permettra l'entretien des sentiers de randonnée et d'espaces naturels.

Il est également prévu le remplacement de signalétique, notamment des panneaux de départ de randonnée et de la signalétique directionnelle. Ces travaux seront assurés par l'équipe d'entretien de la nature.

Des échanges ont eu lieu avec les services de la Région, sur l'opportunité de rajouter des travaux en régie dans le dossier de demande de subvention. Cette possibilité a été validée.

Aussi, il est proposé de modifier le dossier initial, dont le montant était de 30 000 € HT. Pour rappel, le plan de financement proposé était le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (future convention) : 24 000 € HT
- Autofinancement : 6 000 € HT

Le nombre de jours évalués pour réaliser ces travaux est de 40 jours, à multiplier par le nombre d'agents. Cela correspond à un montant de 14 884 €.

Le nouveau montant de cette opération s'élève donc à 44 884 €.

Le plan de financement modifié est le suivant ;

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (future convention) : 35 907 € HT
- Autofinancement : 8 977 € HT

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est précisé que cette délibération annule et remplace celle du 15 mars dernier.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 31 mai 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 mai 2023 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Animation des programmes de plantations de haies bocagères et du label haie en 2023

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme BRUNON Martine
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat : Animation des programmes de plantations de haies bocagères et du label haie en 2023

Le Parc du Pilat accompagne techniquement des projets de plantation de haies bocagères souhaitées par des agriculteurs volontaires. Afin de poursuivre le travail sur la qualité du réseau bocager du territoire, le Parc, via son rôle d'Organisme de Gestion Collective – OGC - des Haies, appuie également les agriculteurs sur la gestion du bocage existant, notamment à travers le Label Haie.

Plusieurs actions sont ainsi prévues et leur animation est éligible au « Fonds pour l'arbre 2023-2024 »
Ce Fonds, historiquement mis en place avec la Fondation Yves Rocher et l'AFAC-Agroforesterie en 2010, mobilise d'autres donateurs privés à différentes fins.

La réponse du Parc du Pilat porte sur 2 des 6 volets proposés dans l'appel à projets :

- Volet n°1 : aide à la plantation de haies
Un soutien à hauteur de 6000 plants dont 3600 labellisés « végétal local » pour la campagne de plantations 2023-2024
- Volet n°3 : aide à la mise en œuvre du label haie
Un soutien à hauteur de 8 000 € est demandé.

Cette candidature prévoit également la renouvellement de l'adhésion du Parc du Pilat à l'AFAC Agroforesterie.

Les exploitations ci-dessous sont pressenties pour la plantation de haies dans le cadre de cette opération.

GAEC Grange Merlin	Saint-Paul-en-Jarez
GAEC de la Revolanche	Saint-Paul-en-Jarez
GAEC Ferme Peillon	Saint-Paul-en-Jarez
GAEC Ferme au Son des Cloches	Saint-Paul-en-Jarez
GAEC Fleurinaire	Planfoy
Elisabeth Gobba	La Chapelle-Villars
Jeannette Cueillette	Malleval
GAEC Ferme aux Milles fruits	Maclas
Ferme du Chipier	Tupin-et-Semons
Ferme des Pommeaux Blancs	La Versanne
Domaine Villars	Saint-Michel-sur-Rhône
Ferme Grisard	Saint-Romain-en-Gal
GAEC Minival	Saint-Romain-Lachalm
Fabrizio Ciambella	Marlhes
Mireille Barrat	Marlhes
Bruno Delolme	Marlhes

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour répondre à cet appel à projet et à signer tous documents y afférents.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 31 mai 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 mai 2023 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – mise en œuvre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public »

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme BRUNON Martine
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – mise en œuvre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public »

Le Bureau, lors de sa séance du 26 avril 2023, a décidé de lancer un appel à projets auprès des communes pour optimiser l'éclairage public. L'objectif est de faire des économies d'énergie et de réduire la pollution lumineuse impactant les espèces vivantes.

Pour rappel, cet appel à projets s'inscrit dans le futur Contrat de Parc avec la Région et plafonne le soutien régional à hauteur de 15 000 € par porteur de projet. Il ne concerne que les communes classées Parc.

Lors de la préparation de la programmation prévisionnelle 2023, une enveloppe globale de 50 000 € de soutien régional a été fixée par le Bureau pour cet appel à projets. Toutefois, une enveloppe de 25 000 €, initialement prévue pour un éventuel projet d'investissement sur le textile risquant de ne pas voir le jour en 2023, pourrait se rajouter à l'enveloppe dédiée à l'appel à projets « éclairage public ».

Cet appel à projets a été communiqué à toutes les communes du Parc par mail en date du 16 mai 2023.

Cependant, le résumé des décisions prises par le Bureau en date du 26 avril (envoyé à tous les membres du syndicat mixte a minima) faisant également référence à cet appel à projets, sans préciser l'exclusion des Villes-Portes, la Ville Porte de L'Horre s'est déclarée intéressée auprès de Monsieur le Président.

L'appel à projets doit-il s'ouvrir à toutes les Villes-Portes ?

Il est proposé que cet appel à projets soit uniquement ouvert aux Villes-Portes dont la population est inférieure à 5 000 habitants. Cela ne concerne que 3 Villes-Portes dont L'Horre avec 4 766 hab, Saint-Martin-La Plaine avec 3 799 hab et Lorette avec 4 746 hab .

Cette proposition peut se justifier de la manière suivante :

- Hors Saint-Chamond et Saint-Étienne, la commune classée Parc ayant le plus grand nombre d'habitants est Saint-Paul-en-Jarez avec 4 793 hab, soit plus d'habitants que L'Horre, Saint Martin La Plaine et Lorette.

Saint-Paul-en-Jarez étant éligible à l'appel à projets, il y a une logique à considérer que les communes de L'Horre, Saint Martin La Plaine et Lorette le soient également .

- La pollution lumineuse du Pilat est également le fait de l'éclairage des Villes de proximité.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'ouverture à l'appel à projets sur l'optimisation de l'éclairage public, aux villes-portes, dans les conditions précitées.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 31 mai 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 mai 2023 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Soutien à l'organisation des 40 ans des Guides animateurs du Pilat

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme BRUNON Martine
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Soutien à l'organisation des 40 ans des Guides animateurs du Pilat

L'association des guides animateurs du Pilat a été créée à l'initiative du Parc naturel régional du Pilat en partenariat avec l'Université pour tous de Saint-Étienne (Les guides animateurs institués en 1973 se sont constitués en association en 1983 dont le Parc est toujours membre). Elle visait à constituer un réseau d'habitants susceptibles de proposer des actions de médiation aux différents publics, initialement en relais du Parc.

Elle réunit désormais environ 80 bénévoles qui permettent notamment la tenue des « Marches de l'été » et ce depuis 1989. Organisées en partenariat avec l'Office du tourisme du Pilat, l'association propose dans 8 communes du Haut-Pilat : Planfoy, Marlhes, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Romain-les-Atheux- Tarentaise, Le Bessat, Saint-Régis-du Coin), deux marches (une en juillet et une en août). Chaque année ce sont plus de 500 personnes qui bénéficient des 16 marches ainsi organisées.

L'association travaille en particulier avec les centres sociaux de la vallée du Gier (Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Étienne, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Chamond, Lorette, La Grand Croix) et des écoles primaires de Saint-Étienne.

En 2023, cette association souhaite saisir l'occasion de son 40ème anniversaire pour proposer un rendez-vous festif à ses partenaires. Cela se traduira par une marche organisée le 7 octobre 2023 qui permettra de rejoindre la Croix de Saint-Sabin soit au départ du col du Gratteau soit depuis Colombier.

Sur le site de la Croix de Saint-Sabin un apéritif sera offert aux participants qui sera suivi par un pique-nique tiré du sac partagé.

L'organisation de cette journée anniversaire suppose la réalisation de supports de communication (flyer, affiches, flammes), la prise en charge du buffet d'apéritif et le défraiement des guides. Ces dépenses sont estimées à 1 335 €.

Compte tenu des liens entre l'association et le Parc, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association pour lui permettre d'organiser la célébration de ses 40 ans.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'octroi d'une subvention de 500 € à l'association des Guides animateurs du Pilat, afin d'organiser ses 40 ans.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 31 mai 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 mai 2023 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 7 : Convention entre le Parc du Pilat et la Maison familiale rurale de Marlhes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme BRUNON Martine
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Convention entre le Parc du Pilat et la Maison familiale rurale de Marthes

La Maison Familiale Rurale (MFR) de Marthes gère un établissement d'enseignement agricole privé à rythme approprié sous contrat avec le ministère de l'agriculture et est un organisme de formation continue.

Créée en 1955, la Maison familiale Rurale s'est spécialisée dans les formations conduisant aux métiers des services aux personnes et à la forêt.

Pour ce qui concerne la filière liée à la forêt, la MFR de Marthes est en contact régulier avec les professionnels du territoire, notamment les entrepreneurs de travaux forestiers. La MFR de Marthes est également impliquée dans la Charte Forestière de Territoire.

Afin de renforcer les liens de partenariat, il est proposé de mettre en place une convention entre le Parc et la MFR.

Les objectifs fixés conjointement par le Parc du Pilat et la MFR de Marthes dans le cadre de cette convention, tendent à :

- Assurer une connaissance mutuelle, valoriser les missions communes, porter à connaissance toutes actions pouvant être mutualisées, se tenir informés mutuellement.

- Partager les méthodes de gestions durables des espaces naturels, forestiers ou paysagers.

- Contribuer à la valorisation de la forêt et des métiers de la filière forêt-bois.

Le Parc du Pilat et la MFR de Marthes disposent tous deux de compétences pouvant intéresser l'autre partie. Ainsi, des interventions du personnel d'une structure au profit de l'autre pourront être mises en place. Il est prévu que le Parc assure 3 temps de formation pour les élèves de la MFR par an.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette convention et autorise Monsieur le Président à la signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 31 mai 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 mai 2023 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 8 : Maison du Châtelet– Prorogation des conventions de mise à disposition des locaux et d'organisation de la gestion de l'animation touristique

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme BRUNON Martine
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Maison du Châtelet– Prorogation des conventions de mise à disposition des locaux et d’organisation de la gestion de l’animation touristique

La Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP), la Commune de Bourg-Argental et le Parc du Pilat sont signataires d’une convention concernant la Maison du Châtelet : convention de mise à disposition des locaux de la Maison du Châtelet par la Commune de Bourg-Argental au profit de la CCMP et du Parc du Pilat.

Une autre convention quadripartite porte sur l’organisation de la gestion et de l’animation touristique sur le site de la Maison du Châtelet. L’Office de Tourisme du Pilat en est signataire en plus des trois autres intervenants.

Le Parc du Pilat est propriétaire, au sein de la Maison du Châtelet, des éléments scénographiques qui présentent le territoire et en particulier les espaces naturels.

La CCMP, la Commune de Bourg-Argental et le Parc du Pilat ont créé un groupement de commandes et lancé une étude portant sur la réhabilitation, la modernisation et la mise en accessibilité de la Maison du Châtelet. Dans le cadre de ce projet, une mission de maîtrise d’œuvre est en cours. Le Parc du Pilat est concerné par la partie renouvellement de la scénographie.

Afin de conserver une cohérence effective et renforcer l’intervention globale en faveur du développement touristique, il est proposé au Parc du Pilat d’approuver les avenants à intervenir qui visent à proroger la durée des conventions signées entre la Commune de Bourg-Argental, le PNR Pilat, la CCMP et l’Office de Tourisme du Pilat jusqu’au 31 décembre 2026, temps nécessaire pour conduire l’opération de réhabilitation et fixer les futures conditions de partenariat entre les différentes parties .

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- approuve les deux avenants de prorogation jusqu’à fin 2026 des conventions de mise à disposition des locaux et d’organisation de la gestion et de l’animation touristique du site
- autorise Monsieur le Président à signer ces avenants.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 31 mai 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 mai 2023 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 9 : Convention de quasi-régie et marché subséquent entre IPAMAC et le Parc du Pilat – Projet biodiversité IPAMAC

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
M. CORVAISIER Robert	À Mme BRUNON Martine
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Convention de quasi-régie et marché subséquent entre IPAMAC et le Parc du Pilat – Projet biodiversité IPAMAC

Le projet d'intérêt général « Biodiversité de l'Inter-Parcs du Massif central » a pour objet principal la préservation de trois ressources emblématiques du Massif central, qui concentrent à elles seules la très grande majorité des enjeux de biodiversité du Massif, à savoir :

- Les forêts anciennes
- Les milieux ouverts herbacés,
- La ressource "obscurité" (trame noire).

Par la sensibilisation et l'accompagnement, il s'agira de faire évoluer les pratiques des gestionnaires et des utilisateurs de ces milieux.

Le projet permet à travers différentes actions :

- d'améliorer les connaissances sur les vieilles forêts, sur la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité, sur les ressources naturelles offertes notamment par les Milieux Ouverts Herbacés,
- de sensibiliser et communiquer sur les enjeux de multifonctionnalité de la forêt pour une meilleure acceptabilité des pratiques de gestion sylvicole vertueuse, sur les enjeux
- de la préservation de la ressource « Nuit » pour inciter les acteurs publics et privés à faire évoluer leurs pratiques et leurs modes d'éclairage, sur les atouts des Milieux Ouverts Herbacés pour favoriser le changement de pratiques des agriculteurs.

Dans le cadre de ce projet, le Parc du Pilat n'est impliqué financièrement que sur le volet « Forêts anciennes » et le volet « Trame noire ». En effet son action en faveur des Milieux ouverts herbacés est financée par ailleurs (LEADER, PPT ...).

Son implication financière se traduit par une participation de 1 062,40 € et une avance de trésorerie à Ipamac d'un montant de 8 275,10 €.

Le Parc du Pilat organisera en particulier une nouvelle édition du concours SylvoTrophée (appel à candidature lancée), ainsi qu'un séminaire sur le changement climatique et animera un module de formation gestion forestière et biodiversité auprès des propriétaires et des gestionnaires forestiers.

Pour la réalisation de ce projet, l'IPAMAC conclut avec les Parcs adhérents une convention de quasi-régie. En effet, au sens de la commande publique, les Parcs ont des pouvoirs adjudicateurs et exercent sur l'IPAMAC un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services. En retour, l'IPAMAC réalise l'exclusivité ou presque de son activité en direction des Parcs adhérents. Enfin, le capital de l'IPAMAC ne comporte pas de participation directe de capitaux privés.

La conséquence de cette situation de quasi-régie conjointe est que les contrats de prestations de services ou de travaux conclus entre l'IPAMAC et ses Parcs adhérents ne sont pas soumis aux obligations de publicité et de mise en concurrence du Code de la commande publique.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et ses modalités financières
- autorise le versement de la participation de 1 062,40 € et de l'avance de trésorerie de 8 275,10 €
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de quasi-régie et le marché subséquent qui en découle.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 31 mai 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 mai 2023 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 10 : Procédure de mandatement d'office pour le paiement de la cotisation statutaire – Commune de Saint-Sauveur-en-Rue

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELO Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	À M. THOMAS Luc
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Procédure de mandatement d'office pour le paiement de la cotisation statutaire – Commune de Saint-Sauveur-en-Rue

Les membres du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat doivent s'acquitter d'une participation statutaire, dont le montant est déterminé par les statuts, pour chaque type de collectivité ou groupement de collectivités adhérente.

En 2022 et en 2023, la commune de Saint-Sauveur-en-Rue n'a pas réglé sa participation de 326,40 € et de 325,80 €.

L'article L.1612-15 du Code général des collectivités territoriales indique que les dépenses obligatoires d'une collectivité territoriale sont "les dépenses nécessaires à l'acquittement des dettes exigibles et les dépenses pour lesquelles la loi l'a expressément décidé."

L'art L 2321-2 du Code général des collectivités territoriales ne liste pas exactement la participation d'une commune à un syndicat au rang des dépenses obligatoires, mais cette liste n'est pas exhaustive et notamment l'art précise dans son alinéa 32 : Les dépenses obligatoires comprennent notamment :32° L'acquittement des dettes exigibles ;

La jurisprudence précise (CE, 17 déc. 2003, Sté Natexis-Banque populaire, req. n°249089) qu'une dépense ne peut être regardée comme obligatoire, et faire l'objet d'un mandatement d'office, que si elle correspond à une dette échue, certaine, liquide, non sérieusement contestée dans son principe et dans son montant et découlant de la loi, d'un contrat, d'un délit, d'un quasi-délit ou de toute autre source d'obligations.

Deux procédures coexistent :

- la demande de mandatement d'office auprès du Préfet du département (art L1612-5 et 16 du CGCT) pour validation du caractère obligatoire et mise en demeure de mandatement d'office par la commune (dépense budgétée ou non)

- une procédure d'inscription d'office auprès de la CRC (demande motivée, chiffrée et justifiée par budget, engagement, statut). Cette procédure en amont lie le Préfet par sa réponse qui doit suivre soit classer le dossier, soit poursuivre sur injonction de la cour.

Par principe, il est fait application de la première procédure auprès du Préfet et dans le cas d'une absence de réponse ou de rejet du caractère obligatoire on peut aller devant la CRC

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 5 abstentions, décide de la mise en place de la procédure de mandatement d'office, auprès de la Préfecture de la Loire, pour le paiement de la cotisation statutaire 2022 et 2023 de la commune de Saint-Sauveur-en-Rue.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 31 mai 2023,

Le Président,

Charles ZILLIOX